

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON  
DE GUILLESTRE  
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS

Séance du Conseil Municipal  
du 03 juin 2024

Délibération N° : 20240603-12

**OBJET** : Convention d'adhésion au service PREVENTION des risques professionnels avec le CDG 05 -

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le trois du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 27/05/2024

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 9

Nicolas CRUNCHANT — Philippe RIBOT – LACROIX Charles – Carine AUDIER-MERLE – Florent BUES – Florian BOURCIER – Pauline ROUX – Philippe BOULET – Marie-Hélène FAROUZE -

**NOMBRE DE POUVOIRS** : 3

Dominique LEPAS a donné pouvoir à Carine AUDIER-MERLE – Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Florent BUES – Joël GAUCHE a donné pouvoir à Philippe BOULET.

**NOMBRE DE VOTANTS** : 12

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Pauline ROUX.

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune n'adhère pas à ce jour au service de Prévention des risques professionnels proposé par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes (CDG05).

Il propose d'adhérer à ce service qui peut être intéressant pour des missions d'expertise et de conseil en prévention.

Le Maire propose donc de signer une convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels proposé par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes, (dont le projet est annexé à la présente délibération). Il précise que cette convention prévoit des prestations de base et des prestations complémentaires au choix de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 12 voix pour :

**CONSIDERANT** l'intérêt d'adhérer au service de Prévention des risques professionnels du Centre de Gestion 05,

**AUTORISE le Maire** à signer la convention d'adhésion au service de Prévention des risques professionnels avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT

Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.

